

Considérations éthiques autour de l'utilisation de l'imagerie humanitaire

Maelle L'Homme and Françoise Duroch • Research Unit on Humanitarian Stakes and Practices, Médecins Sans Frontières's operational centre in Geneva (Switzerland)

Le développement des réseaux sociaux a réduit le monde à un « village global » dans lequel les images circulent vite et loin. Lorsqu'elles concernent des personnes en difficulté, l'impact peut être désastreux. À partir d'une polémique récente ayant impliqué Médecins Sans Frontières, les auteures développent une réflexion aussi salutaire que pointue sur une question qui n'épargne aucune organisation humanitaire.

Le 25 août 2021, Médecins Sans Frontières (MSF) publiait en ligne un photoreportage de la photographe de l'agence Magnum Newsha Tavakolian, suite à la visite que cette dernière avait réalisé sur un projet MSF dans la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo¹. La publication a rapidement suscité des inquiétudes au sein et en dehors de l'organisation, en raison de sa vision problématique des violences sexuelles et de l'inclusion de deux photos parfaitement identifiables d'une survivante orpheline de 16 ans².

Dans une lettre ouverte publiée le 25 mai 2022, des photographes, des journalistes et des militants – dont des membres, anciens et actuels, du personnel de MSF – ont demandé des comptes sur ces images³. La lettre a également révélé que des photos de patients identifiables pris en charge par MSF étaient disponibles à la vente dans de vastes banques d'images en ligne, donnant lieu à des accusations selon lesquelles l'organisation « a commandé, publié et autorisé la vente de photographies qui mettent en danger et exploitent des personnes noires vulnérables, y compris des enfants ».

Bien que MSF ait par la suite retiré les photos de la jeune fille mineure de l'article de Tavakolian, et se soit engagée à revoir ses directives de production de contenu afin d'imposer des restrictions supplémentaires sur tout contenu mettant en scène des mineurs⁴, la controverse a ravivé d'anciennes lignes de fracture sur l'éthique de l'iconographie humanitaire. Parmi les questions soulevées, certaines ont trait à ce qui constitue une représentation digne de l'extrême vulnérabilité et de la douleur, à la manière de concilier le principe de précaution avec le respect de la capacité d'action de la personne représentée, et au coût de la déformation de la réalité pour la rendre plus acceptable.

¹ Newsha Tavakolian et Sara Kazemianesh, *Ituri, a Glimmer through the Crack*, MSF, August 2021, <https://50years.msf.org/topic/7/gb/ituri-a-glimmer-through-the-crack> (version éditée de l'article initialement publié).

² David Batty, "Médecins Sans Frontières condemned for 'profiting from exploitative images'", *The Guardian*, 25 May 2022, <https://www.theguardian.com/global-development/2022/may/25/medecins-sans-frontieres-condemned-for-profiting-from-exploitative-images>

³ MSF Child Protection Inquiry, Open letter to the MSF International President and Board, 25 May 2022, <https://msfchildprotect.wordpress.com/2022/05/24/letter>

⁴ « Éthique photographique : le président international de MSF répond aux critiques », 25 mai 2022 : <https://www.msf.fr/actualites/ethique-photographique-le-president-international-de-msf-repond-aux-critiques>

Action humanitaire et représentation visuelle

Dès 1981, un article fondamental accusait les organismes d'aide de « pornographie sociale » en privant les victimes de leur dignité et en les présentant aux spectateurs occidentaux comme des objets sans défense⁵. L'auteur n'accusait pas seulement ces organismes de capitaliser sur la souffrance, il faisait également valoir qu'en isolant les sujets de leur contexte social ou historique, l'imagerie humanitaire perpétuait une distorsion raciste dans la perception publique du monde.

Quelques années plus tard, les représentations sordides de la famine éthiopienne de 1984-1985 ont été centrales dans la prise de conscience des questions éthiques sur la représentation des événements humanitaires, incitant la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) à formaliser des codes normatifs en matière d'images et à abandonner le prisme de l'exotisme et de la victimisation. Au tournant des années 1990, certaines ONG humanitaires ont commencé à délaisser les représentations de souffrance passive au profit de récits de « résilience », illustrés par des images plus positives. Pour certains, ce changement n'était pas seulement motivé par le souci d'éviter les représentations de la mort ou de la souffrance, mais aussi par le désir de donner une image positive de leur organisation et de montrer son efficacité. Les efforts pour recadrer l'imagerie humanitaire ont donc continué à soulever des questions sur les implications éthiques de la représentation de personnes dans des situations de vulnérabilité⁶.

L'une des plus graves accusations portées contre les agences d'aide est celle d'une collusion avec les médias. En leur donnant accès aux populations vulnérables dont elles s'occupent et en leur laissant parfois les droits associés aux images prises au nom de l'organisation, les agences humanitaires contribueraient à créer un flou entre des images produites pour délivrer un message politique et des photographies décontextualisées transformées en marchandises.

Au cours de la dernière décennie, l'essor des réseaux sociaux a déclenché un nouveau changement dans la manière de représenter l'« autre lointain ». Comme le remarque un cadre du service communication de MSF, « aujourd'hui, à l'ère du numérique, vous ne parlez plus à un cadre de référence culturel local particulier, mais à beaucoup d'autres ». Le fait qu'une même image, ou histoire, puisse être vue dans différentes parties du monde et donner lieu à différentes interprétations rend d'autant plus critique le fait de réfléchir à qui s'adressent ces histoires, et dans quel but.

La nécessité morale de rendre la souffrance visible

L'idée que les photographies représentent un moyen efficace de sensibiliser la population est si profondément ancrée dans la culture du secteur que l'affichage d'images choquantes de la souffrance humaine participe d'une volonté de « dire les choses telles qu'elles sont », selon la conception de MSF du « témoignage ». Ce concept trouve son origine dans l'engagement de se tenir aux côtés des victimes et d'utiliser la plateforme et la crédibilité de MSF pour aider à faire connaître leurs histoires au monde entier. La valeur du témoignage est donc basée sur la crédibilité morale du témoin oculaire – la condition de « l'attestation personnelle » selon Renaud Dulong⁷.

⁵ Jørgen Lissner, "Merchants of misery", *the New Internationalist*, 1 June 1981, <https://newint.org/features/1981/06/01/merchants-of-misery>

⁶ La campagne d'Action internationale contre la Faim (actuelle ACF) en 1994 – « Leila 100 F[rancs]. plus tard » – est un exemple d'« imagerie plus positive » qui a été largement critiquée.

⁷ Renaud Dulong, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, éditions de l'EHESS, 1998.

En outre, dans la mesure où la représentation de la douleur d'autrui est considérée comme justifiable si elle conduit à une action ou si elle transmet un message moral suffisamment fort⁸, l'utilisation d'images par les organisations humanitaires s'inscrit dans la conviction que mettre un visage sur un événement ou une situation catastrophique est efficace pour humaniser les victimes, collecter des fonds ou induire un changement politique. À cet égard, la publication de visages reconnaissables a non seulement plus d'impact, mais est considérée comme un moyen de faire savoir aux victimes qu'elles sont vues et entendues, tandis que les pratiques de protection de l'identité telles que le floutage des visages ou l'utilisation de photos de silhouettes sont considérées comme perpétuant la stigmatisation et la honte⁹.

Le problème de l'affirmation d'une nécessité morale de rendre la souffrance visible est que dénoncer une injustice au monde ne concerne jamais uniquement les personnes affectées. En effet, dénoncer la souffrance d'autrui renforce la légitimité de la personne ou de l'organisation qui le fait, au risque de leur profiter davantage qu'à la personne dont l'histoire est partagée. Qu'elles tirent de l'argent, de la visibilité ou de l'autorité morale de la diffusion d'images de ce qu'elles voient et font, les organisations humanitaires sont donc inévitablement accusées de marchandiser la souffrance.

Les insuffisances de la notion de consentement

Face aux soupçons d'exploitation, les producteurs d'images peuvent être tentés de se retrancher derrière le consentement éclairé. Si la personne souhaite que son histoire soit connue et sa photo montrée, pourquoi ne pas le faire ? Tavakolian explique qu'en Ituri, après avoir eu connaissance de sa présence, la jeune fille de 16 ans s'est déplacée, déterminée à témoigner¹⁰. Si l'on met de côté l'âge de la jeune fille, la réalité est que l'obtention du consentement est particulièrement complexe lorsqu'il s'agit d'une personne en situation de détresse extrême. Les hormones de stress peuvent entraîner une perte dramatique des capacités cognitives, et les personnes en état de choc peuvent ne pas être en mesure de donner ou de refuser leur consentement¹¹.

Cela est particulièrement vrai dans une situation où différents types d'asymétrie de pouvoir sont susceptibles de biaiser la position à partir de laquelle le consentement est demandé. Dans leur étude sur la perception des pratiques journalistiques par les femmes yazidies lors de la dénonciation des violences sexuelles perpétrées par Daech, Johanna Foster et Sherizaan Minwalla affirment que les femmes ont partagé leurs histoires le long d'un « continuum de choix », où la pression qu'elles ressentaient de la part des journalistes et des dirigeants de la communauté se mêlait à « l'espoir tenace » que le monde réagirait à leur souffrance¹².

En ce qui concerne les survivants de violences sexuelles, Nina Berman souligne que « lorsqu'il s'agit de femmes qui ont décidé de s'afficher en tant que militantes, c'est une autre histoire ; ou si une personne

⁸ Philippe Calain, "Ethics and images of suffering bodies in humanitarian medicine", *Social Science & Medicine*, vol. 98, December 2013, pp. 278–285, <https://core.ac.uk/download/pdf/82599509.pdf>

⁹ Laure Wolmark, « Portraits sans visages. Des usages photographiques de la honte », *Science and Video*, n° 2, 2010, <https://scienceandvideo.mms.fr/2-6>

¹⁰ Tom Seymour, "Magnum photographer defends images of teenage gang rape victim after humanitarian organization removes them from website", *The Art Newspaper*, 20 May 2022, <https://www.theartnewspaper.com/2022/05/20/magnum-photographer-defends-images-of-teenage-gang-rape-victim-after-humanitarian-organisation-removes-them-from-website>

¹¹ Amy Arnsten, "Stress signalling pathways that impair prefrontal cortex structure and function", *Nature Reviews Neuroscience*, vol. 10, no. 6, June 2009, pp. 410–422.

¹² Johanna E. Foster and Sherizaan Minwalla, "Voices of Yazidi women: Perceptions of journalistic practices in the reporting on ISIS sexual violence", *Women's Studies International Forum*, vol. 67, March-April 2018, pp. 53–64.

se trouve légitimement dans une situation stable et qu'elle se sent capable de prendre cette décision¹³ ». Elle poursuit en contestant l'idée que raconter leur histoire et se faire prendre en photo donne aux survivants le sentiment d'être vus, ou que le fait d'être vu soit nécessairement un facteur d'autonomisation. L'essentiel est peut-être que le consentement n'exonère pas les organisations humanitaires (ou quiconque utilisant un appareil photo) de leurs responsabilités. L'une d'elles est de comprendre les attentes qui sous-tendent l'acte de rendre la souffrance visible (et à qui), ainsi que les préjudices potentiels si ces attentes ne sont pas satisfaites.

Le danger de susciter la pitié et de perpétuer les stéréotypes

L'engagement à documenter les réalités de la souffrance et de la maltraitance peut entrer en conflit avec le serment médical de « ne pas nuire » de bien des manières. Le récit d'événements traumatiques peut exacerber les symptômes du syndrome de stress post-traumatique. Une victime de violence directe peut subir des représailles pour avoir raconté son histoire. La dignité d'une communauté peut être compromise d'une manière ou d'une autre. On a en effet reproché aux représentations humanitaires de renforcer les relations de pouvoir coloniales en perpétuant les stéréotypes culturels sur la dépendance du « tiers monde ».

Ce qui est considéré comme humanisant ou déshumanisant est une question particulièrement complexe et hautement subjective. Les personnes ont des opinions différentes sur ce qui est offensant ou indigne, et tenter de dépeindre une réalité d'une manière qui tienne compte des sensibilités du public n'est pas dénué de périls éthiques¹⁴. Néanmoins, on ne peut nier que les images font partie d'un système de représentation et que leur signification est inévitablement liée à l'identité de la personne qui les regarde, ainsi qu'au contexte dans lequel elles sont regardées¹⁵. Les représentations de la souffrance, notamment, sont ancrées dans des structures de pouvoir, surtout lorsque la victime et le spectateur appartiennent à des groupes socialement ou culturellement distincts¹⁶.

Le problème n'est pas seulement que le fait de regarder certaines parties du monde à travers le prisme de la misère entretient les préjugés raciaux, mais aussi que les représentations misérabilistes masquent, simplifient ou ignorent les causes politiques profondes des crises, et sont donc peu susceptibles de déboucher sur un véritable changement. Parfois, les images et les récits peuvent transformer des souffrances personnelles en représentations iconiques de crises bien plus complexes et politiques. La *Madone de Bentaha* de Hocine Zaourar ou la *Mère migrante* de Dorothea Lange sont des exemples d'images qui ont progressivement perdu leur caractère historique et informatif pour devenir des symboles atemporels et doloristes de quelque chose d'autre que l'expérience des personnes qu'elles représentent. Non seulement le symbolisme rejette l'expérience unique de la douleur, mais il ne rend pas compte de manière adéquate des circonstances politiques qui l'ont provoquée. Ce type de décontextualisation et de dépolitisation de la souffrance, ainsi que le fait que les personnes soient réduites à être des représentantes de leur détresse, constituent donc une « double trahison¹⁷ »

¹³ Nina Berman and Samira Shackle, "Visual choices: Covering sexual violence in conflict zones", Dart Center for Journalism and Trauma, 13 May 2021, <https://dartcenter.org/resources/visual-choices-covering-sexual-violence-conflict-zones>

¹⁴ John Taylor, "Problems in photojournalism: realism, the nature of news and the humanitarian narrative", *Journalism Studies*, vol. 1, no. 4 1, 2000, pp. 129–143.

¹⁵ Roland Bleiker, David Campbell, Emma Hutchison *et al.*, "The visual dehumanisation of refugees", *Australian Journal of Political Science*, vol. 48, no. 4, December 2013, pp. 398–416, https://www.researchgate.net/publication/262871466_The_Visual_Dehumanisation_of_Refugees

¹⁶ Philippe Calain, "Ethics and images of suffering bodies...", *art. cit.*, p. 279.

¹⁷ Elizabeth Dauphinée, "The politics of the body in pain: reading the ethics of imagery", *Security Dialogue*, vol. 38, no. 2, June 2007, pp. 139–155

Esthétiser la douleur

Un autre problème éthique spécifique aux images est que l'embellissement de la tragédie contribue à exalter la valeur morale présumée de la douleur. Alors que certains auteurs ont affirmé que la présence de la beauté au milieu d'une catastrophe est un moyen de remettre en cause les stéréotypes habituels¹⁸, d'autres ont souligné le risque que la photographie humanitaire soit utilisée à des fins de divertissement en raison de « l'élément pornographique du regard¹⁹ ». Il existe un consensus général sur le fait que les seules personnes qui devraient avoir le droit de regarder une souffrance extrême sont celles qui ont le pouvoir de soulager directement cette souffrance – le personnel médical traitant un patient – ou celles qui travaillent pour enquêter sur un crime. En d'autres termes, la souffrance extrême ne doit pas être regardée, mais faire l'objet d'une action.

Il convient également de noter que le problème de l'esthétisation de la douleur concerne autant la manière dont les images sont produites que la manière dont elles sont diffusées et consommées. Selon Elizabeth Dauphinée, l'acte de montrer une souffrance extrême (comme la torture), même lorsqu'il est conçu comme une épreuve, « n'est pas extérieur à l'économie de la violence » qui cause la souffrance en premier lieu. L'auteure souligne que « l'utilisation éthique de l'imagerie de la torture et d'autres atrocités est toujours dans un état de tension absolue : les corps photographiés sont toujours exposés à notre regard d'une manière qui les rend abjects, anonymes et humiliés – alors même que notre objectif dans l'utilisation de cette imagerie est de nous opposer au traitement qui leur est fait²⁰ ».

Un argument moral peut donc être avancé contre la prolifération du réalisme photographique, fondé sur la conviction que l'image de la douleur réitère l'humiliation de celui qui l'a subie. Hannah Arendt est allée jusqu'à affirmer que la souffrance extrême ne peut être ni imaginée ni même comprise²¹, qu'elle est indicible et ne doit donc pas être représentée. Mais comment faire autrement pour mettre en lumière l'insupportable ?

Aller de l'avant

Les images ont le potentiel d'affecter les cadres inconscients à travers lesquels le public comprend des événements lointains. Elles peuvent animer d'importantes formes de résistance politique et sociale, mais elles peuvent aussi servir une forme de voyeurisme où certains regardent d'autres individus, ailleurs, souffrir, tout en restant confortés dans leur perception déformée du monde. Quoi qu'il en soit, la signification des images – ce à quoi elles servent, comment elles sont interprétées et ce qu'il advient d'elles après leur circulation – va au-delà de l'individu ou des individus qu'elles représentent.

Considérer certaines images comme inacceptables n'est pas une injonction à cesser de prendre des photos ou à supprimer totalement la possibilité de représenter la douleur. De même, il ne faut pas confondre la question de ce qui constitue une représentation digne avec une tentative de satisfaire la sensibilité du public. Sinon, les organisations humanitaires risquent de tomber dans le piège qui consiste à rejeter un stéréotype pour le remplacer par un autre. Au contraire, la manière de représenter la souffrance sans réduire les personnes à leurs situations mérite une discussion collective, basée sur le contexte, éclairée par le point de vue des individus et des communautés représentés. « La

¹⁸ David Campbell, "Salgado and the Sahel. Documentary photography and the imaging of famine", in Francois Debrix and Cynthia Weber (eds.), *Rituals of Mediation: International Politics and Social Meaning*, University of Minnesota Press, 2003, pp. 69–96.

¹⁹ Elizabeth Dauphinée, "The politics of the body in pain...", *art. cit.*, p. 145.

²⁰ *Idem.*

²¹ Hannah Arendt, *The Portable Hannah Arendt*, Peter Baehr (ed.), Penguin, 2000.

question ultime est de savoir comment le photographe lit la situation, comment la personne photographiée la lit, et comment ils interagissent », déclare un ancien directeur de la communication et de la collecte de fonds chez MSF. La clé est de s'assurer que le consentement est compris comme un processus et comme quelque chose qui peut être retiré, afin d'éviter une situation où quelque chose qui semble initialement responsabilisant ou réparateur finit par être exploité.

Il peut également être nécessaire de redéfinir la manière dont les organisations humanitaires collaborent avec les agences de communication et les médias. Les acteurs de l'aide ont la responsabilité de s'assurer que les photographes et les journalistes avec lesquels ils travaillent s'accordent sur les principes qui doivent guider la production d'images. Des mesures claires et non négociables doivent être prises pour protéger la vie privée des enfants identifiés comme victimes d'abus ou d'exploitation sexuelle, par exemple en changeant leur nom et en masquant leur identité visuelle²². D'une manière plus générale, il convient de déployer davantage d'efforts pour interroger le public sur la base de sa compréhension cognitive des injustices politiques plutôt que sur des réactions émotionnelles irréfléchies et éphémères. Cela peut signifier « laisser de côté » une partie de la visibilité et, potentiellement, une partie du financement, mais c'est un choix que les organisations humanitaires peuvent accepter de faire si cela produit des formes d'indignation plus pérennes.

Traduit de l'anglais par Benjamin Richardier

Les auteures remercient les collègues travaillant dans les départements de communication des différentes sections de MSF pour leurs commentaires détaillés. Cet article reflète uniquement les opinions des auteures et non celles de l'organisation à laquelle elles appartiennent.

Biographies

Maelle L'Homme • Titulaire d'un master en santé publique et d'un master en sciences politiques, Maelle a rejoint Médecins Sans Frontières (MSF) en 2015 en tant que responsable des activités communautaires en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Yémen. Puis, elle a travaillé en tant que coordinatrice de projet au Soudan du Sud et en Tanzanie, entre autres. Aujourd'hui, Maelle est chargée de recherches à l'Unité de Recherche sur les Enjeux et Pratiques Humanitaires (UREPH), basée au centre opérationnel de MSF à Genève.

Françoise Duroch • Françoise Duroch est responsable de l'Unité de Recherche sur les Enjeux et Pratiques Humanitaires (UREPH) basée au centre opérationnel de MSF à Genève. Titulaire d'un doctorat en Sciences de l'éducation de l'Université Lyon 2, ainsi que d'un master 2 en Histoire, Droit et Droits de l'Homme de l'Université Grenoble 2, elle a d'abord travaillé avec Handicap International en 1994 puis avec MSF à différents postes, notamment en Bosnie, au Kenya, au Nigeria et en Guinée. Françoise est également spécialiste des questions de violences basées sur le genre.

*Reproduction interdite sans l'accord de la revue Alternatives Humanitaires. Pour citer cet article :
Maelle L'Homme and Françoise Duroch « Considérations éthiques autour de l'utilisation de l'imagerie humanitaire »
Alternatives Humanitaires, n° 21, novembre 2022, p. 92-105.*

<https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2022/11/21/considerations-ethiques-autour-de-lutilisation-de-limagerie-humanitaire/>

²² Suite aux réactions suscitées par l'article de Tavakolian, MSF a immédiatement modifié ses directives de production pour refléter cette disposition, en l'étendant aux mineurs souffrant d'une maladie hautement stigmatisée. L'organisation a également précisé que les mineurs (définis comme toute personne de moins de 18 ans) ne peuvent pas fournir de consentement éclairé par eux-mêmes.